

# Confier la gestion d'un dossier à un confrère

## Délégation de droits

### De quoi s'agit-il ?

Vous pouvez permettre à un autre professionnel de vous assister dans la gestion de vos dossiers ViaTrajectoire.

*Cette fiche est destinée aux médecins libéraux*

Depuis la page « **Mes délégations** » vous pouvez habilitier :

- 1 un professionnel (secrétaire, assistant médical, infirmier(e)...) qui vous accompagne au quotidien
- 2 un confrère médecin qui peut vous remplacer dans la gestion de vos dossiers

**Assistant(s) habilité(s) à gérer mes dossiers**

Vous pouvez autoriser un professionnel à vous assister dans la gestion de vos dossiers ViaTrajectoire en cliquant sur le bouton "Ajouter une délégation de droits".

Votre assistant(e) doit obligatoirement être muni(e) d'une carte CPx (CPS/CPE/CPA) pour utiliser le logiciel.

Pour commander une carte CPx, utilisez le service TOPS proposé par l'Agence du Numérique en Santé (ANS).

Nom	Prénom	Adresse mail	Utilisateur de ViaTrajectoire	Droits	Début de droits	Fin de droits
Vous n'avez aucun assistant habilité à gérer vos dossiers.						

Afficher l'historique

Ajouter une délégation de droits

---

**Médecin(s) habilité(s) à gérer mes dossiers**

Nom	Prénom	Utilisateur de ViaTrajectoire	Début de délégation	Fin de délégation
Vous n'avez aucun médecin habilité à gérer vos dossiers.				

Afficher l'historique

Ajouter une délégation de droits

## 1. Ajouter une délégation à un personnel de cabinet

Le professionnel à qui vous souhaitez confier la gestion de vos dossiers ViaTrajectoire **doit obligatoirement être muni d'une carte CPx (CPS/CPE/CPA)** pour utiliser le logiciel.

Pour commander une carte CPx, utilisez le service TOPS proposé par l'Agence du Numérique en Santé (ANS).

a. Depuis « Assistant(s) habilité(s) à gérer mes dossiers », cliquez sur « **Ajouter une délégation de droits** »



b. Paramétrer la délégation de droits :



c. Le professionnel concerné recevra ensuite **un mail pour finaliser la création de la délégation : il sera invité à se connecter à ViaTrajectoire avec sa carte CPx**

**Nota :** à la première connexion, le professionnel devra choisir un mot de passe et indiquer sa profession, puis lire et accepter la charte d'utilisation ViaTrajectoire.

## 2. Ajouter une délégation à un confrère

a. Depuis « **Médecins(s) habilité(s) à gérer mes dossiers** », cliquez sur « **Ajouter une délégation de droits** ».

b. Recherchez votre confrère dans **l'annuaire national** (source Agence du Numérique en santé) en renseignant son nom (et éventuellement son code postal) puis cliquez sur « **Rechercher** ».

c. Une fois le médecin repéré, cliquez sur « **Sélectionner** »



d. Paramétrez la délégation de droits en renseignant la période de validité, puis cliquez sur « **Ajouter** » :



Ajouter une délégation de droits		Fermer x	
Nom	MEDCAB0045775		
Prénom	LEON		
Valide du	<input type="text" value="24/01/2023"/>	au	<input type="text" value="23/02/2023"/>
<b>Ajouter</b>			

**Nota** : la délégation de droits entre médecins donnent à votre confrère les mêmes droits que vous sur vos dossiers ViaTrajectoire, pendant la période définie.

**Important** : vous pouvez modifier ou supprimer à tout moment une délégation de droits depuis la page « **MES DELEGATIONS** ».

## ? Besoin de plus d'informations



En cas de problème sur votre compte ou vos habilitations, rapprochez-vous du référent structure de votre établissement.

Sur notre site Internet, vous trouverez une mine d'informations dans votre Espace Utilisateurs ViaTrajectoire : fiches pratiques détaillées, webinaires, témoignages...

[Cliquez ici !](#)



En cas de difficultés, notre centre de services est à votre disposition du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h30

0 820 250 035 – [assistance@esante-occitanie.fr](mailto:assistance@esante-occitanie.fr)

**Contactez-nous si besoin d'un accompagnement spécifique :**  
[viatrajectoire@esante-occitanie.fr](mailto:viatrajectoire@esante-occitanie.fr)